

**Préservation destination commerciale local occupé par la pharmacie du 2 rue Royet
+ réservation emplacement public pour marché à Bissardon**

Contribution portée par l'Association de Défense du Quartier Bissardon

Organiser un développement commercial équilibré et durable

- Préserver les commerces de proximité en pied d'immeuble et favoriser l'implantation de commerces à l'intérieur des centralités

1) Demande de préservation du local occupé par la pharmacie de Bissardon au 2 rue Royet comme local à destination commerciale, permettant l'implantation d'un commerce de proximité.

2) Demande de réservation d'emplacement public pour la tenue d'un marché dans le quartier Bissardon

1) L'Association de Défense du Quartier Bissardon regrette profondément qu'aucun point de modif 3 concernant le commerce de proximité dans le quartier Bissardon, particulièrement dans la zone l'intérêt patrimonial, n'ait été noté dans le cahier "Caluire et Cuire". Les deux points les plus proches indiqués à conforter et développer sont ceux rue de Margnolles et bas de la Montée de la Boucle. On rappelle que sur les 3 derniers commerces ayant survécu dans la zone d'intérêt patrimonial : 1 (boulangerie) a été transformé en bureaux, 1 (bureau de tabac) a été transformé en logement et que le 3ème (phramacie) est suite à la vente à un nouveau propriétaire, une pharmacie "fantôme". Aucune action de la part de la municipalité pour soutenir ces commerces, préserver la destination commerciale des locaux. La pharmacie " survivante " n'est pas notée en point de modif 3 PLUH. L'ADQB demande que ce local du 2 rue Royet soit noté et réservé en cas de vente à destination de l'établissement d'un commerce de proximité, qui fait cruellement défaut au quartier.

2) L'Association demande par ailleurs que soit réfléchi et inscrit dans le PLUH l'emplacement public qui permettrait la tenue d'un marché hebdomadaire souhaité par les habitants.